

**EXPOSE DES MOTIFS
DU PROJET DE LOI DE FINANCES,
GESTION 2016**

(adopté par le Gouvernement)

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 est axé sur l'atteinte des objectifs visés par le document de la « Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)» et sur la poursuite des efforts à déployer en vue de la stabilisation continue du cadre macroéconomique et de la consolidation de la croissance économique estimées aujourd'hui à 5,5%.

Le présent exposé de motifs retrace l'environnement économique international, régional et sous-régional. Il décrit également l'évolution de l'économie togolaise à fin juin 2015 et retrace les prévisions budgétaires de 2016.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'économie mondiale sera marquée d'ici fin 2015 par une croissance autour de 3,3%.

Le taux de croissance serait en 2015 de 3,1% aux Etats Unis d'Amérique, de 1,5% en zone euro et 6,5% en Asie.

Quant aux prévisions de croissance économique pour 2016, elles se situeraient au niveau mondial à 3,7% dont 3,1% aux Etats-Unis et 1,6% dans la zone euro.

La croissance économique a fléchi dans les pays émergents et les pays en développement, pour s'établir à 4,6% en 2014 en raison de la persistance d'une croissance faible dans les pays avancés qui sont leurs principaux partenaires commerciaux. Elle passerait à 4,3% en 2015 puis à 4,7% en 2016 suivant les tendances projetées du prix des matières premières.

En Amérique Latine et dans les Caraïbes, le taux de croissance passerait de 0,9% en 2015 à 2,0% en 2016.

Au Moyen Orient et en Afrique du Nord, elle passerait de 2,7% en 2015 à 3,7% en 2016.

Dans les pays de la Communauté des États indépendants, elle serait de 0,3% en 2016 contre -2,6% en 2015.

En Asie du Sud Est, la croissance serait de 5,3% en 2016.

S'agissant du taux d'inflation, celui-ci serait de 1,4%, dans les économies avancées, de 1,5% aux États-Unis, et de 1,0% en zone euro.

Le taux de chômage demeure élevé dans les économies avancées en raison notamment de la faiblesse de la croissance. En 2016, il se situerait à 6,6% environs aux États-Unis, en zone euro, au Japon et au Royaume Uni.

Quant au solde des paiements courants extérieur des pays avancés en pourcentage du PIB il serait en moyenne de 0,4% en 2016 contre 0,6% en 2015.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL ET SOUS REGIONAL

L'Afrique subsaharienne (ASS) connaîtrait une baisse de sa croissance qui passerait de 5% en 2014 à 4,5% en 2015. Elle amorcerait une remontée estimée à 5,1% en 2016. Le ralentissement de 2015 reflèterait la baisse des prix des matières premières en général et du pétrole en particulier.

Le taux de croissance des pays d'Afrique Subsaharienne (ASS) exportateurs de pétrole serait de 4,5% en 2015 puis de 5,2% en 2016 contre 5,8% en 2014.

S'agissant des pays d'Afrique Subsaharienne (ASS) à revenu intermédiaire, ce taux serait en moyenne de 3,6% en 2016 contre 3,2% en 2015. Quant aux pays à faible revenu, il serait de 6,9% en 2016 contre 6,3% en 2015.

Le taux d'inflation dans cette région passerait de 6,6% en 2015 à 7,0% en 2016. Dans les pays exportateurs de pétrole de l'Afrique Subsaharienne, il serait de 9,6%, de 5,3% dans les pays à revenu intermédiaire et de 5,2% dans les pays à faible revenu.

Le solde de la balance des paiements courants en pourcentage du PIB de

l'Afrique Subsaharienne serait de -4,1% en 2016 contre -4,6% en 2015, de 1,5% en 2015 à 1,2% en 2016 dans les pays exportateurs de pétrole et de -4,0% en 2015 à -4,8% en 2016 dans les pays à revenu intermédiaire.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le document de la SCAPE présente un cadre de développement à moyen terme sur la période 2013-2017 visant une croissance économique accélérée, inclusive et génératrice d'emplois. Après deux (02) années de mise en œuvre de cette stratégie, l'on constate une stabilité incontestable du cadre macro-économique et le renforcement du rythme des réformes dans la plupart des secteurs liés aux axes de la stratégie, présageant ainsi une croissance économique de 6% pour 2016.

A- Le secteur réel

Le taux de croissance du secteur primaire serait moins important en 2015 qu'en 2014 en raison des aléas climatiques. Il passerait de 14,3% en 2014 à 2,4% en 2015. Sa valeur ajoutée s'établirait à 436,3 milliards de FCFA en 2015 contre 426,2 milliards de FCFA en 2014.

La valeur ajoutée du secteur secondaire serait de 302,0 milliards de FCFA en 2015 contre 275,6 milliards de FCFA en 2014, soit une progression de 9,6% par rapport à 2014. Cette hausse est principalement due à une progression attendue dans la production des industries extractives respectivement de 3,5% pour le phosphate et 43,3% pour le clinker et 2,0% pour le ciment.

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 5,9% en 2015 contre une progression de 0,6% en 2014. La valeur ajoutée passerait de 429,5 milliards de FCFA en 2014 à 455,0 milliards de FCFA en 2015. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du commerce (+6,0%), du transport, entrepôts et communication (+9,8%), des banques et assurances (+5,4%) et autres services (+3,7%).

Pour ce qui est de l'inflation, elle s'établirait en 2015 à 1,6% contre 0,2% en 2014.

B - Balance des paiements

La balance des paiements du Togo a enregistré en 2014, un solde déficitaire de 77,0 milliards de FCFA. En 2015, ce solde serait excédentaire de 40,0 milliards de FCFA, résultant d'un déficit courant de 196,3 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 177,4 milliards de FCFA et d'un passif net du compte financier de 58,9 milliards de FCFA.

Le déficit courant de 275,2 milliards de FCFA enregistré en 2014 s'améliorerait de 79,0 milliards de FCFA pour s'établir à 196,5 milliards de FCFA en 2015 en raison notamment de la réduction du déficit de la balance des biens, cumulée à l'amélioration des soldes des services ainsi que des revenus primaires et secondaires.

Le solde du compte de capital se situerait à 177,4 milliards de FCFA en 2015 contre 156,0 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 21,4 milliards de FCFA due à la mobilisation des dons et ressources des autres secteurs.

Le solde du compte financier serait de -58,9 milliards de FCFA en 2015 contre -42,3 milliards de FCFA en 2014 soit une détérioration de 16,6 milliards de FCFA. Cette évolution résulterait de la baisse de 14,5 milliards de FCFA des autres investissements et de 1,9 milliard de FCFA des investissements directs étrangers.

C - La situation monétaire

Au terme des six premiers mois de l'année 2015, la situation monétaire, comparée à celle de fin décembre 2014, est marquée par une expansion de 73,1 milliards de FCFA de la masse monétaire imputable à l'effet conjugué de l'accroissement de 68,0 milliards de francs CFA du crédit intérieur brut et de la baisse de 17,3 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets.

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions financières à fin juin 2015, sont évalués à 221,6 milliards de FCFA dont 43,2 milliards de FCFA pour la BCEAO et 178,4 milliards de FCFA pour les banques de dépôts. Par rapport à leur niveau de décembre 2014, les AEN ont régressé de 7,2%, en liaison avec le fléchissement de 25,7 milliards de FCFA (-12,6%) des AEN des

banques de dépôts, amoindrie par la hausse de 8,5 milliards de FCFA (+24,3%) des AEN de la Banque centrale.

A fin juin 2015, l'encours du crédit intérieur a progressé de 7,7% par rapport à fin décembre 2014 pour s'établir à 955,0 milliards de FCFA. Cet accroissement est induit par la progression de 86,7 milliards de FCFA des concours des banques au secteur privé et par l'amélioration de la position nette du Gouvernement de 18,7 milliards de FCFA.

La masse monétaire sur les six premiers mois a enregistré une progression de 6,7% par rapport à fin décembre 2014 et s'est établie à 1170,6 milliards de FCFA. Cette hausse est liée principalement à l'accroissement des dépôts en banque (+57,7 milliards FCFA) et de la circulation fiduciaire (+13,9 milliards FCFA).

3.2 LE CADRAGE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME 2016-2018

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPE sur la période 2013-2017, le Gouvernement envisage d'atteindre un taux de croissance économique d'au moins 6,2% en 2017, maintenir la stabilité macroéconomique et de réduire sensiblement la pauvreté en améliorant les conditions de vie de la population.

En matière de politique budgétaire, les réformes des finances publiques se poursuivront notamment avec la consolidation des acquis de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et du guichet unique pour le commerce extérieur. La maîtrise des dépenses publiques reste la priorité du Gouvernement.

4. LE PROJET DE BUDGET 2016

La politique budgétaire sera axée sur la poursuite de l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, une meilleure allocation des ressources et la maîtrise des dépenses courantes.

4.1 EN MATIERE DE RESSOURCES

Concernant les ressources internes, la politique fiscale et la poursuite des réformes fiscales permettront d'améliorer le taux de pression fiscale, qui se chiffre aujourd'hui à plus de 20% du PIB.

Concernant les financements extérieurs, le Gouvernement poursuivra une stratégie d'endettement prudente et mettra l'accent sur le recours aux dons et aux appuis budgétaires d'une part et privilégiera d'autre part les emprunts concessionnels en les orientant vers la qualité des investissements dans les secteurs porteurs de croissance et veillera à la soutenabilité à moyen et à long termes de la dette publique.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera d'exploiter les opportunités offertes par le marché régional à travers les émissions de bons de trésor et les emprunts obligataires sur des maturités plus longues

4.2 EN MATIERE DE DEPENSES

Afin de prévenir tout dérapage de nature à fragiliser les équilibres macroéconomiques, une gestion prudente et efficiente des dépenses sera de rigueur tout comme les années précédentes. La qualité de la dépense publique sera améliorée notamment en prenant en compte les priorités stratégiques sectorielles et les plans d'actions prioritaires adossés à la SCAPE.

Ainsi, la déclinaison du budget 2016 suivant les axes de la SCAPE se présente comme indiquée dans le tableau ci-après :

AXES		BUDGET 2015 (PM)	SCAPE	BUDGET 2016	ECARTS
Axe n°1	Développement des secteurs à fort potentiel	7,8%	19,4%	12,2 %	- 7,2%
Axe n°2	Renforcement des infrastructures économiques	21,5%	10,2%	25,1%	+ 14,9%
Axe n°3	Développement du capital humain, la protection sociale et l'emploi	23,6%	31,2%	26,2%	- 5,0%
Axe n°4	Renforcement de la gouvernance	18,2%	26,0%	21,6%	- 4,4%
Axe n°5	Développement participatif, équilibré et durable	3,7%	3,6%	4,4%	+0,8%
	Dotations non réparties	25,2%	9,8%	10,5%	+0,7%

Force est de constater que le non-respect des taux retenus pour certains axes s'explique essentiellement par la poursuite pendant encore une année de l'effort du Gouvernement dans l'amélioration des infrastructures routières et surtout par son souci d'honorer ses engagements en matière de service de la dette extérieure qui, fort heureusement, n'affiche aujourd'hui aucun arriéré de paiement.

4.3 LES OBJECTIFS MACROECONOMIQUES

L'élaboration du projet de budget pour 2016 tient compte de l'évolution des agrégats macro-économiques de 2015 et des projections de 2016.

A- Le taux de croissance

Le taux de croissance du PIB réel serait de 5,5% en 2015 et s'établirait à 6,0% en 2016.

Le secteur primaire enregistrerait une hausse de sa croissance qui passerait de 2,4% en 2015 à 7,2% en 2016. Sa valeur ajoutée s'établirait à 467,9 milliards de francs CFA en 2016 contre 436,3 milliards de FCFA en 2015. Cette progression viendrait des cultures vivrières dont la valeur ajoutée connaîtrait une hausse de 2,9% en 2016 et celle des cultures de rente de 8,6%.

La valeur ajoutée du secteur secondaire serait de 324,3 milliards de FCFA en 2016 contre 302,0 milliards de FCFA en 2015, représentant une hausse de 7,4%. Cette hausse s'expliquerait par la croissance de 17,2% attendue de la production du clinker, soit 1,4 million de tonnes en 2016 contre 1,2 million de tonnes en 2015.

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 3,6% en 2016 engendrant une valeur ajoutée de 471,2 milliards de FCFA contre 455,0 milliards de FCFA en 2015. Cette évolution est induite par la croissance de l'activité au niveau des transports, entrepôts et communication (+10,2%) et des banques et assurances (+6,0%) et autres services (+2,6%).

B- Le taux d'inflation

Le taux d'inflation projeté sur la base de l'acquis du mois de juin 2015 serait de 1,7% en 2016.

5. LES CONTRAINTES DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION REGIONALE

Le budget de l'État, gestion 2016, s'inscrit également dans la poursuite des réformes engagées au sein de l'UEMOA pour conforter nos économies à l'échelle communautaire. Les performances de notre pays durant les deux dernières années se présentent comme suit en matière de convergence :

- **Les critères de premier rang**
 - **Solde budgétaire dons compris sur PIB** : ce ratio s'est légèrement dégradé en passant de -3,3 % en 2014 à -4,1% en 2015 contre une norme communautaire supérieure ou égale à -3,0% ;
 - **Le taux d'inflation annuel moyen** : il est passé de 0,2% en 2014 à 1,6% en 2015, la norme communautaire étant inférieure ou égale à 3% ;
 - **Encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB** : il est passé de 52,7% en 2014 pour s'établir à 57,4% en 2015 contre une norme communautaire inférieure ou égale à 70% ;

- **Les critères de second rang**

- **Masse salariale sur recettes fiscales:** ce ratio est respecté. Cependant, en prenant en compte uniquement les recettes liquides, il passerait de 38,9% en 2014 à 39,9% en 2015 pour une norme communautaire d'au plus 35%; cette dégradation s'explique par la hausse plus importante de la masse salariale due aux revendications syndicales.
- **Taux de pression fiscale:** Il est passé de 20,3% en 2014 à 20,7% en 2015 pour une norme communautaire d'au moins 20%.

6. LES MESURES NOUVELLES

L'analyse de la croissance de l'économie togolaise a montré qu'en dépit des avancées enregistrées ces dernières années, notre économie reste vulnérable, en raison de la persistance des aléas climatiques et des chocs externes notamment les fluctuations des cours mondiaux des matières premières. Aussi, les ambitions du Gouvernement doivent-elles tenir compte de cette fragilité et de certaines contraintes qui sont, entre autres :

- le coût élevé des facteurs de production ;
- le fort taux de chômage des jeunes ;
- les limites du secteur agricole dues à sa non diversification, sa non mécanisation et sa non transformation.

6.1 LA POLITIQUE FISCALE

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 respecte les orientations de la politique fiscale fixée dans la lettre de cadrage budgétaire du 03 juin 2015. L'OTR, à travers son plan stratégique, permettra le renforcement de la politique fiscale intérieure grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Ainsi, les principales propositions de modification du Code Général des Impôts (CGI) par la loi de finances gestion 2016, portent sur :

- la poursuite de la transposition des directives de l'UEMOA;
- la simplification des opérations et procédures fiscales;
- la lutte contre la fraude fiscale;
- les mesures de dissuasion.

A- La poursuite de la transposition des directives de l'UEMOA

Au titre des textes de l'UEMOA, la directive N°01/2008/CM/UEMOA portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales, du 28 mars 2008, en ses articles 5 et 6 est transposé dans le code général des impôts notamment à l'article 138-1; 2; 3. Les articles 5 et 6 de cette directive traitent du champ d'application de l'impôt sur les sociétés (IS), notamment les personnes morales imposables à cet impôt. Ainsi, pour des motifs de clarté, les dispositions de ces articles sont reprises à l'article 138 ci-dessus du CGI. Ceci implique alors, la relecture de l'article 139 en ce qui concerne les personnes exonérées de l'IS.

B- La simplification des opérations et procédures

Sont visées essentiellement, les procédures de recouvrement des impôts. Cette simplification s'inscrit dans l'objectif de pallier la lourdeur administrative et procédurale qu'implique leur mise en œuvre.

C- La lutte contre la fraude fiscale

Elle est perceptible à travers l'instauration d'un délai de trois (03) mois pour la demande de l'attestation d'exonération. Ce qui permet à l'administration fiscale de mieux gérer les dépenses fiscales. Afin de lutter contre les activités clandestines, il est prévu à l'article 232, l'obligation d'afficher l'enseigne de l'exploitation sous peine de sanction. De même, l'institution de l'attestation de "non créance fiscale" et du "quitus fiscal" participeront à renforcer les mesures de contrôle des opérateurs économiques.

D- Les mesures de dissuasion

Une pénalité plus importante est introduite en vue de sanctionner les actes illégaux en matière de TVA. Il est prévu une sanction plus sévère pour tout

opérateur qui s'abstient de l'usage de la facture normalisée. De même, pour renforcer l'obligation de la facture normalisée et celle relative à l'affichage des enseignes, il est prévu des amendes coercitives à cet effet.

6.2 LES MESURES RELATIVES AUX DÉPENSES

La loi de finances pour la gestion 2016, tout en tenant compte des orientations définies dans la SCAPE, s'attellera également à la satisfaction des besoins de la population à travers des mesures suivantes :

- le Programme urgent de développement communautaire ;
- le Projet « Eau et Assainissement au Togo », phase 1 (PEAT1) ;
- l'application de la nouvelle grille salariale ;
- la consolidation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo ;
- l'augmentation de la subvention au profit des enseignements confessionnels ;
- l'augmentation du capital du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) ;
- l'augmentation de la subvention à l'Université de Lomé ;
- l'augmentation de la subvention à l'Université de Kara ;
- l'augmentation de la subvention à l'Institut de Conseil d'Appui Technique (ICAT) ;
- l'augmentation de la subvention à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) ;
- l'augmentation de l'appui à la gratuité de la césarienne ;
- l'augmentation de la prise en charge des PVVIH et achat des ARV,
- la subvention au Centre National d'Appareillage Orthopédique ;
- l'augmentation de la subvention à la Poste ;
- la réalisation de la participation du Togo à l'augmentation du capital du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et de celle de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- l'achat d'immeubles ;
- l'augmentation de la dotation destinée à la location d'immeubles

abritant certains services publics.

7. LES RESULTATS ATTENDUS

Les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget, gestion 2016, devront permettre :

- de mieux lutter contre la pauvreté ;
- d'améliorer les recettes publiques ;
- de relancer l'économie par l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations.

8. LES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'ETAT EN 2016

Au titre du budget de l'État, les prévisions budgétaires s'établissent en ressources à 966,3 milliards de FCFA et en dépenses à 1.005,6 milliards de FCFA pour la gestion 2016, dégageant ainsi un besoin additionnel de financement (gap) de 39,4 milliards de FCFA. Elles se composent du budget général et des comptes spéciaux du trésor.

8.1. Le budget général

Les estimations du budget général pour la loi de finances de 2016 s'établissent en ressources à 962,8 milliards de FCFA et en dépenses à 1.002,2 milliards de FCFA.

A- Les ressources

Elles sont estimées à 962,8 milliards de FCFA contre 827,2 milliards de FCFA en 2015. Elles enregistrent une hausse de 16,4%. Ces ressources comprennent les recettes propres et les recettes extraordinaires.

– Les recettes propres

Elles se chiffrent à 630,4 milliards de FCFA contre 532,0 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 18,5%. Elles se répartissent comme suit :

- Recettes fiscales et douanières s'élèvent à 575,0 milliards de FCFA

contre une prévision de 480,4 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 19,7% ;

- Recettes non fiscales sont estimées à 55,4 milliards de FCFA en 2016 contre 51,6 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement de 7,4% ;

Les ressources propres se répartissent comme suit :

- Commissariat des Douanes : 319,0 milliards de FCFA contre une prévision de 270,5 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 17,9% ;
- Commissariat des Impôts : 256,0 milliards de FCFA contre une prévision de 209,9 milliards de FCFA l'année précédente, soit une augmentation de 22% ;
- Trésor Public : 55,4 milliards de FCFA en 2016 contre 51,6 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement de 7,4%.

– **Les recettes extraordinaires**

Les recettes extraordinaires attendues en 2016 s'élèvent à 332,4 milliards de FCFA contre 295,3 milliards de FCFA en 2015, soit une progression de 16,6%. Ces recettes se décomposent en dons-projets (87,1 milliards), emprunts-projets (62,8 milliards), appuis budgétaires (32,5 milliards) et emprunts obligataires (150,0 milliards).

B. Les dépenses

Les dépenses budgétaires pour l'année fiscale 2016 sont chiffrées à 1.002,2 milliards de FCFA contre 827,2 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement de 21,2%. Elles se décomposent comme suit :

– **Les dépenses primaires**

Elles sont arrêtées à 428,2 milliards de FCFA contre 412,8 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 3,7%. Elles comprennent les postes de dépenses ci-après :

- **Les dépenses de personnel**

Estimées à 177,5 milliards de FCFA contre 167,8 milliards de FCFA en 2015, les dépenses de personnel connaissent une augmentation de 5,8%. Cette hausse est due, entre autres, à la prise en compte des 30 points d'indice et à la conversion des agents permanents en fonctionnaires.

- **Les dépenses de matériel**

Elles augmentent de 1,1% en passant de 133,8 milliards de FCFA en 2015 à 135,3 milliards de FCFA en 2016. Cette hausse s'explique principalement par celles des dépenses communes diverses.

- **Les subventions et transferts**

Arrêtés à 115,4 milliards de FCFA contre une prévision de 111,1 milliards FCFA pour 2015, ils enregistrent une augmentation de 4,3%. Cette hausse est due essentiellement au retraitement des prises de participation de l'État.

- **Les intérêts sur la dette**

Les estimations budgétaires au titre des intérêts sur la dette s'élèvent à 50,3 milliards de FCFA contre 33,1 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 51,9%. Cette hausse s'explique par la volonté du Gouvernement de s'acquitter de ses dettes.

- **Les dépenses d'investissement**

Le montant total des investissements en 2016 s'élève à 327,8 milliards de FCFA contre 291,1 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement de 12,6%. Cette augmentation s'explique d'une part, par la hausse des investissements financés aussi bien sur ressources internes qu'externes et par le retraitement des prises de participation de l'État d'autre part.

Le schéma de financement des dépenses d'investissement en 2016 se présente comme suit :

- Ressources internes : 182,9 milliards de FCFA, soit 55,8% dont :
 - Ressources SAFER 10,9 milliards de FCFA, soit 6% ;
 - Autres ressources.....172,0 milliards de FCFA, soit 94% ;
- Ressources externes : 144,9 milliards de FCFA, soit 44,2% dont :
 - Dons-projets 82,1 milliards de FCFA, soit 56,7% ;
 - Emprunts-projets..... 62,8 milliards de FCFA, soit 43,3%.

– L’amortissement de la dette

Les prévisions budgétaires de l’amortissement de la dette publique pour la gestion 2016 se chiffrent à 195,8 milliards de FCFA contre 90,2 milliards de FCFA un an plus tôt. Elles enregistrent une hausse de 117,1%. Cette augmentation s’explique par les nouveaux emprunts intérieurs et la volonté du Gouvernement de respecter les échéances vis-à-vis de ses créanciers. Ces prévisions comprennent l’amortissement de la dette intérieure et extérieure, et la réduction des arriérés sur dette intérieure. Elles sont évaluées respectivement à 155,8 milliards de FCFA, 33,0 milliards de FCFA et 7,0 milliards de FCFA.

8.2 COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les prévisions de recettes et des dépenses au titre des comptes spéciaux du Trésor s’élèvent à 2,9 milliards de FCFA en 2015 contre 3,5 milliards de FCFA en 2016, soit un accroissement de 20,7%. Il est dû essentiellement au meilleur recouvrement des taxes sur salaire qui alimentent le Fonds National d’Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP) et le Fonds Spécial de Développement de l’Habitat (FSDH).

9. L’EQUILIBRE DU BUDGET

9.1 LE BUDGET GENERAL

Les ressources totales du budget général s’élèvent à 962,8 milliards de FCFA dont 630,4 milliards de FCFA de recettes propres. Les dépenses publiques sont évaluées à 1.002,2 milliards de FCFA.

Le projet de budget général 2016 dégage un déficit de 371,8 milliards de FCFA. Ce déficit est financé par les ressources extraordinaires pour un

montant de 332,4 milliards de FCFA dégageant ainsi un besoin additionnel de financement de 39,4 milliards.

Ce besoin additionnel sera financé par une amélioration des recouvrements fiscaux, nos partenaires au développement et des économies sur certaines dépenses.

9.2. LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du trésor s'équilibrent en recettes et en dépenses.

CONCLUSION

Comme les années précédentes, le Gouvernement s'imposera en 2016 la même discipline dans l'exécution de la loi de finances. Cette discipline sera observée dans la mobilisation des ressources et dans l'exécution des dépenses publiques afin d'éviter les dépenses extrabudgétaires et tout dérapage préjudiciables à la stabilité macroéconomique.

L'assainissement des finances publiques et la relance de l'économie nationale en vue d'une prise en charge adéquate de la demande sociale ne donneront des résultats tangibles qu'à ce prix. Le Gouvernement s'y engage résolument.

Telles sont les caractéristiques du projet de loi de finances pour 2016 que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 27 novembre 2015

Le Premier Ministre

Komi Selom KLASSOU